SGGCM/DAD

RI /HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2001- 685 /PRES
promulguant la loi n° 026-2001/AN du 15 novembre 2001 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2001-923/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 6 décembre 2001 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 026-2001/AN du 15 novembre 2001 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 026-2001/AN du 15 novembre 2001 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 décembre 2001

Blaise COMPAORE

SGGCM/DAD

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 026-2001/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRÊT CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

SG-CM/DAD

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997,
portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 novembre 2001
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de prêt conclu le 17 octobre 2001 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 15 novembre 2001.

Le Secrétaire de séance

Sina SERE

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Deuxième Vice-président

BURKINA FASO ★ Le Président de l'Assemblée Nationale

Kanidoua NABOHO